

DE LA PRINCIPAUTÉ À LA MÉTROPOLE

En 1732, le prince-évêque Georges-Louis de Berghes fit rénover la «Chaussée du Prince» qui reliait Liège à Huy et par là même à la France. À cette occasion, on plaça deux bornes qui marquaient le point de péage des droits de douane, et délimitaient le territoire de la principauté de Liège et celui de la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy dont dépendaient les localités de Sclessin et Ougnée (hameau d'Ougrée). En 1768, lors d'un échange de territoires, ces deux localités devinrent terre liégeoise. Les bornes tombèrent alors dans l'oubli jusqu'à leur redécouverte en 1913. Conservées depuis cette date, elles ont été replacées le 12 septembre dernier au rond-point du carrefour des rues Solvay et Stévant au Val-Benoît au cours d'une petite cérémonie rassemblant les autorités de la Ville de Liège et celles de la Ville de Stavelot¹.

Lancé à l'initiative de la Commission historique et culturelle des quartiers de Cointe, Sclessin, Fragnée et Bois d'Avroy, le projet trouva une heureuse issue grâce à la collaboration de la Ville de Liège, de la société Galère, et de la Sofico.

Désormais placées à proximité d'une autoroute européenne, elles symbolisent la vie d'une ville, fière de son passé et tournée vers l'avenir.

Pierre VELDEN



VISITE GUIDÉE

Le Bureau de l'Institut envisage la programmation d'une visite guidée au musée du Val Saint-Lambert à Seraing durant le premier trimestre de l'année prochaine. Des détails précis quant à la date choisie et au programme seront donnés dans la prochaine livraison.

HEURS ET MALHEURS DU CHÂTEAU DE WALEFFE

Le château de Waleffe a eu plus que d'autres beaucoup de chance et beaucoup de malchance. Le XIX^e siècle y a relativement peu saccagé l'héritage du XVIII^e. Rien de plus regrettable que le remplacement du jardin à la française par un parc à l'anglaise. Mais rien de plus miraculeux que la préservation du grand salon.

Il a retenu l'attention d'un jeune chercheur français, et a bénéficié de ce fait d'une enquête de belle ampleur dans les archives, tant celles qui sont conservées

¹ D'une hauteur de 1,40, les bornes portent les traces des ancrages de l'ancienne barrière ainsi qu'un texte de dédicace. Cfr GOBERT TH., *Liège à travers les âges: les rues de Liège*, 2^e éd., t. XI, Bruxelles, 1977, ill. n° 2943.

sur place que le protocole du notaire auquel se sont adressés les châtelains. Mieux encore, une publication a suivi¹.

Hélas! le lecteur attentif fait souvent la grimace: «le baron et la baronne de Podesta», «le professeur Stiernon», «Pierre-Louis de Saumery», «de la Quintinte», «Stadtouder», «Serme»; Yans au lieu de Jans, Vignole au lieu de Verniole, etc.

L'auteur prend les s pour des f, en outre. De lecture aisée, à moins qu'ils ne soient en mauvais état, les manuscrits du XVIII^e siècle tendent un piège: les s minuscules ne sont pas toutes tracées comme elles le sont aujourd'hui; à l'intérieur des mots, elles ont ordinairement une apparence qui trompe les novices: jusqu'à ce qu'ils apprennent à voir la petite barre horizontale tracée à mi-hauteur grâce à laquelle la distinction se fait sans coup férir, ils les prennent pour des f. Les mots sont pourtant presque toujours plus qu'assez parlants. Nul donc ne devrait lire, et moins encore imprimer «maifon», «maffons», «poffeffion», «auffi», «deffus», «deffous», «Monfieur» etc. «Mesureur fermenté» (aujourd'hui assermenté) est particulièrement drôle. Ce n'est pas grave, la rectification étant aisée.

Ce qui l'est, en revanche, c'est de transcrire de manière inattentive un nom propre par ailleurs inconnu. Trois menuisiers, trois frères, ont travaillé au château: Gilles, Michel et Joseph Halizoul; ils signent très lisiblement². Leur nom devient Halouzel dans la publication...

L'auteur, à qui l'on ne marchandera pas les félicitations pour son enquête, aurait dû se faire aider et se faire relire. Le comité de lecture n'aurait fait que son devoir en l'invitant, avec une ferme bienveillance, à remettre son ouvrage sur le métier.

Une vérification exhaustive prendrait beaucoup de temps. En effet, un beau désordre règne présentement dans la liasse. Les actes ne sont pas reliés; cas fréquent pour les protocoles notariaux, cauchemar pour les lecteurs comme pour les archivistes.

Me voilà une fois de plus dans le rôle de censeur sans l'avoir voulu le moins du monde. J'en ai pris le risque, à vrai dire, en acceptant de rédiger la notice du château dans le superbe livre en préparation au sujet du patrimoine exceptionnel de la Wallonie.

P. COLMAN

QUI VA REFUSER DE DIRE « MAC'S » ?

Le Musée des arts contemporains de la Communauté Wallonie-Bruxelles s'installe dans le prestigieux ensemble du Grand-Hornu, aménagé à cet effet par Pierre

¹ *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 108, 1996, p. 207-239.

² Archives de l'État à Liège. Notaire Vignerot, 23.6.1706 et 12.5.1709 (le notaire, lui, déforme en «Halizen»). Le nom de Halizoul est introuvable dans les ouvrages de référence comme J. HERBILLON et J. GERMAIN, *Dictionnaire des noms de famille en Belgique romane*, t. 1, Bruxelles, 1996 et Fr. DEBRABANDERE, *Verklarend woordenboek van de familiennamen in België en Noord-Frankrijk*, Bruxelles, 1993.

